

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 octobre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### MOTION DE SUBSIDES—DURÉE DES EXPOSÉS

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de tous les partis, lors du débat sur la motion de subsides à l'ordre du jour, les exposés seront limités à 30 minutes pour le porte-parole officiel du gouvernement et de chacun des partis de l'opposition et à 15 minutes pour les autres députés.

**L'hon. J. A. MacLean (Malpègue):** C'est entendu, monsieur l'Orateur. Je pense qu'on pourrait accorder un traitement spécial au ministre. S'il ne veut pas parler au début du débat, je propose qu'il ait droit à 30 minutes, mais, bien entendu, il agirait alors en qualité de porte-parole du gouvernement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### LES MOTIFS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander...

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Souriez.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je me demande bien pourquoi tout ce chahut.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Les conservateurs ont enfin gagné une élection.

**Une voix:** Mais ils ont perdu en Nouvelle-Écosse.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il est vrai, comme le rapportent les journaux, que l'une des raisons du recours à la loi sur les mesures de guerre était la présomption qu'un groupe de Québécois influents visait à supplanter le gouvernement légitime de la province de Québec.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le chef de l'opposition voudrait-il poser la question en d'autres termes? Il a demandé au premier ministre de confirmer ou de nier la véracité d'un rapport. Ainsi posée la question est certainement irrecevable. Peut-être ferait-il bien de l'adresser directement.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a fait appel à la loi sur les mesures de guerre parce que, entre autres raisons, il croyait qu'un groupe de Québécois visait à supplanter le gouvernement légitime de la province de Québec?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai fait part à la Chambre hier des raisons qui avaient amené le gouvernement à recourir à la loi sur les mesures de guerre, raisons que j'avais déjà exposées vendredi dernier. Il s'agissait des mêmes raisons dans les deux cas et elles ne comprenaient pas celle dont a parlé l'honorable représentant.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre pourquoi il n'a pas déjà démenti, ou pourquoi il ne le fait pas maintenant d'une façon catégorique, cette nouvelle émanant, a-t-on dit, de haut lieu et dont l'unique objet devait être de nuire à la réputation d'un certain nombre de Québécois éminents qui critiquent le gouvernement du Canada?

**Le très hon. M. Trudeau:** Ma foi, monsieur l'Orateur, il est assez étrange qu'on me demande de démentir cette rumeur-là. L'honorable représentant n'est pas sans savoir qu'une foule de rumeurs circulent à ce sujet depuis de nombreux jours. Je ne comprends pas pourquoi l'honorable représentant tient à ce que le gouvernement démente celle-là. Ce n'est pas dans les habitudes du gouvernement actuel de nier ou de confirmer les rumeurs de ce genre qui circulent.

**L'hon. M. Stanfield:** Même pas lorsqu'elles émanent de telles sources?

#### LA MESURE VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT—LA COMMUNICATION DU BILL AUX CHEFS DE PARTIS

**M. Eldon Woolliams (Calgary-Nord):** Je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que l'on porte actuellement à la connaissance des procureurs généraux des différentes provinces le projet de loi particulier appelé à remplacer la loi sur les mesures de guerre, ce document ne pourrait-il pas être communiqué aussi aux chefs des partis d'opposition, puisque ceux-ci ont été priés de donner leur avis sur le contenu de la future loi?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne saisis pas très bien, monsieur l'Orateur, le sens de cette